

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CARCELES P, CHOMIENNE B, MARAS L, LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL

Excusés avec pouvoirs : BACHER M (pouvoir à BOULHOL M), CHARRE Y (pouvoir à BARRIER JA)

Absents : MARAS L, FONT F

Procurations : 2

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 2

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

Délibération N° 030/2024 : CDG42 : approbation de la convention cadre d'adhésion aux services des secrétaire de mairie itinérant, intérim et portage salarial

Le Centre de gestion de la Loire, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

La collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- À la mise à disposition d'un(e) secrétaire de marie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)
- À la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...)

Le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial ;

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;
- **AUTORISE M** le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la dépense

Certifiée conforme
Farnay, le 7 Juin 2024

La secrétaire
D'AVERSA M



Le Maire
Jean-Alain BARRIER

